

PLAQUETTE

BILAN DE COMPÉTENCES INTUITIF



NATHALIE RELIER EI

"A l'image de cet arbre, vous avez plusieurs branches dont vous ne soupçonnez pas les capacités ; l'ensemble ne fait qu'un, vous !

C'est en vous ancrant, en vous entretenant et en taillant ce qui ne fait pas ou plus sens que vous vous permettrez de vous aider à avoir une belle croissance." Nathalie Relier

01	Préambule
02	Cadre légal et réglementaire
04	Les financements
06	Etre accompagné par Nathalie Relier et sa méthode
07	Le bénéficiaire au coeur du Bilan
08	Le contexte (Public-Prérequis-Objectifs-Durée-Délais-Format)
09	Le programme détaillé
12	Les moyens pédagogiques
13	Les moyens techniques & Accessibilité
14	Les modalités d'accès
15	Les Ressources pédagogiques
18	Les tarifs et les modalités de paiement
19	La charte d'éthique et de déontologie du Bilan
20	Contacteur NATHALIE RELIER EI

Table des SOMMAIRE



Transformez vous



Plaquette créée par NR le 18/05/2023 - MAJ 09/02/2025

PRÉAMBULE

Cette plaquette a été élaborée pour vous, bénéficiaire potentiel ou déjà engagé du Bilan de Compétences Intuitif.

Elle vise à vous éclairer, en amont de votre engagement et à vous accompagner tout au long de votre démarche.

Elle complète :

- Les Clauses Générales de Vente (CGV) "Bilan de Compétences Intuitif";
- Le règlement intérieur ;
- La trame d'enquête métier conçue par NATHALIE RELIER EI.

L'ensemble des pièces sont consultables et téléchargeables depuis le site de NATHALIE RELIER EI, www.nathalierelier.com.

Les liens figurants sur les informations relatives aux ressources pédagogiques et accessibilité des Personnes en Situations de Handicap (PSH) sont accessibles depuis le site www.nathalierelier.com.

A l'appui de cette plaquette, vous êtes invités à consulter :

- La page du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>
- L'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat : <https://www.legifrance.gouv.fr/lod/a/id/JORFTEXT000020972243>
- La LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Le Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences
- Le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation
- Le Code du travail sur le site de Legifrance
- [Moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/tout-savoir-sur-le-bilan-de-competences>

Bienvenue

Le Bilan de Compétences est encadré légalement et réglementairement.

Le bilan de compétences est une action concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (2° de l'Article L6313-1 du Code du travail)

Article L6313-4 du Code du travail - Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4

PUBLICS ET OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES : "Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs* d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation."

*Il faut entendre par travailleurs, toute personne active (salariés, indépendants, demandeurs d'emplois).

CONSENTEMENT OBLIGATOIRE DU SALARIÉ : Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

ENGAGEMENT DES PARTIES SUR LES INFORMATIONS ÉCHANGÉES : Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi.

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS DU BILAN DE COMPÉTENCES : Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord. Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

DURÉE MAXIMALE DU BILAN DE COMPÉTENCES : La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

Article R6313-7 - Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

DESTRUCTION OBLIGATOIRE (dès la fin du bilan), DES DOCUMENTS ÉLABORÉS POUR LA RÉALISATION DU BILAN HORMIS LA SYNTHÈSE ET LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU SUIVI (Uniquement avec l'accord écrit du bénéficiaire) qui sont conservés trois ans : L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant trois ans :

- au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article L. 6313-4 ;
- aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

...Suite

Article R6313-4

TROIS PHASES OBLIGATOIRES DANS LE BILAN DE COMPÉTENCES : Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives .

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

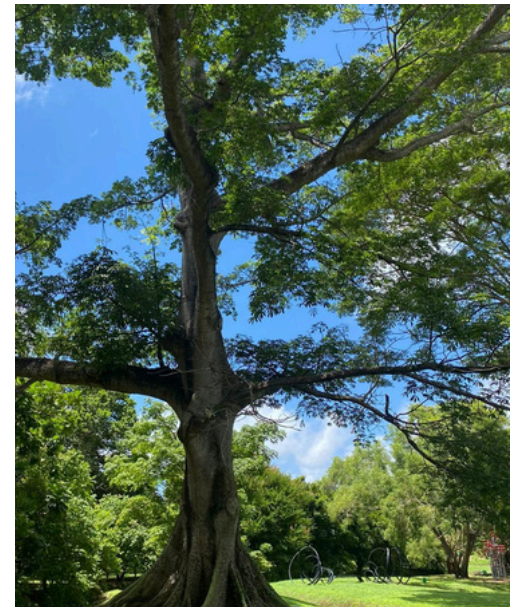
- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Article R6313-5 - Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

INTERDICTION A L'EMPLOYEUR DE RÉALISER LUI-MÊME LE BILAN POUR SES SALARIÉS Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

Article R6313-6 - Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

L'ORGANISME PRESTATAIRE DE FORMATIONS DOIT AVOIR UNE ORGANISATION DÉDIÉE POUR LA RÉALISATION DU BILAN : L'organisme prestataire de bilans de compétences qui exerce par ailleurs d'autres activités dispose en son sein d'une organisation identifiée, spécifiquement destinée à la réalisation de bilans de compétences.



Le Bilan de compétences peut être effectué pendant un arrêt de maladie sous couvert d'autorisations préalables :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19300>

Les FINANCEMENTS

FINANCEMENT PAR L'EMPLOYEUR

Le bilan de compétences peut être réalisé :

- Sur le temps de travail : l'accord de l'employeur est nécessaire ;
- En dehors du temps de travail : le bénéficiaire n'est pas tenu d'en informer l'employeur ;
- Partiellement sur le temps de travail : une négociation avec l'employeur est nécessaire pour libérer des heures de travail.

Article L6322-42 - Abrogé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 1 (V).

Le salarié a droit, sur demande adressée à son employeur, à un congé pour réaliser le bilan de compétences mentionné au 10° de l'article L. 6313-1. Pour bénéficier de ce congé, le salarié doit justifier d'une ancienneté en qualité de salarié d'au moins cinq ans, consécutifs ou non, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs, dont douze mois dans l'entreprise.

Article L6322-43 - Abrogé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 1 (V).

- Les personnes qui ont été titulaires de contrats à durée déterminée ont droit au congé de bilan de compétences.
- Toutefois, les conditions d'ancienneté sont celles fixées par les articles L. 6322-27 et L. 6322-28. Les conditions de rémunération sont celles prévues par l'article L. 6322-34.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES :
Article R6313-8 - Création Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1 ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article L. 1233-71, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

La convention comporte les mentions suivantes :

- 1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remise des résultats détaillés et du document de synthèse ;
- 2° Le prix et les modalités de règlement.

Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur du projet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.

L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention.

LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE (> 1000 salariés) :
Article L1233-71 -Version en vigueur depuis le 16 décembre 2020 -Modifié par LOI n°2020-1576 du 14 décembre 2020 - art. 8 (V)

Dans les entreprises ou les établissements d'au moins mille salariés, ainsi que dans les entreprises mentionnées à l'article L. 2331-1 et celles répondant aux conditions mentionnées aux articles L. 2341-1 et L. 2341-2, dès lors qu'elles emploient au total au moins mille salariés, l'employeur propose à chaque salarié dont il envisage de prononcer le licenciement pour motif économique un congé de reclassement qui a pour objet de permettre au salarié de bénéficier d'actions de formation et des prestations d'une cellule d'accompagnement des démarches de recherche d'emploi.

La durée du congé de reclassement ne peut excéder douze mois, pouvant être portée à vingt-quatre mois en cas de formation de reconversion professionnelle.

Ce congé débute, si nécessaire, par un bilan de compétences qui a vocation à permettre au salarié de définir un projet professionnel et, le cas échéant, de déterminer les actions de formation nécessaires à son reclassement. Celles-ci sont mises en oeuvre pendant la période prévue au premier alinéa. L'employeur finance l'ensemble de ces actions.

Les FINANCEMENTS

...Suite

FINANCEMENT PAR LE CPF

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif de financement monétisé qui permet, tout au long de sa carrière, d'acquérir des droits à la formation sous la forme d'un montant en euros.

Le CPF propose des actions de développement des compétences encadrées, dont fait partie le Bilan de Compétences.

Dès lors, le bénéficiaire peut utiliser ses droits pour le financer. Pour connaître son montant, le bénéficiaire se connecte sur son compte à l'adresse : moncompteformation.gouv.fr.

Depuis le 25 octobre 2022, à la suite de piratages, l'authentification au compte a été renforcée par un moyen appelé FranceConnect+ qui passe par l'Identité Numérique de La Poste, qu'il est nécessaire de créer au préalable.

Si votre solde n'est pas suffisant pour , il existe 3 modes de financement possibles et cumulatifs.

- L'utilisation des droits CPF (le crédit affiché)
- La demande de financement complémentaire (Pôle Emploi, tiers financeurs - OPCO- selon le cas : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-obtenir-un-financement-complementaire>)
- Le règlement par carte bancaire du reste à payer par le salarié.

Attention, depuis le 2 mai 2024, une participation forfaitaire obligatoire de 100 €, revalorisable chaque année, est demandée sauf dans certains cas : Décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation.

FINANCEMENT INDIVIDUEL ET A SES FRAIS

Le salarié peut financer partiellement ou totalement le Bilan à ses frais. Cette prise en charge donne lieu à un contrat de formation professionnelle.

FINANCEMENT AUTRES SELON SA SITUATION

Les démarches de financement sont effectuées par le bénéficiaire, en s'adressant directement au tiers financeurs dont il dépend au moment de sa demande.

S'il est demandeur d'emplois : en contactant son conseiller France Travail (Ex Pôle Emploi).

S'il est salarié : en s'adressant à son employeur (Responsable, DRH). Si l'entreprise est rattachée à un OPCO ou l'entreprise bénéficie du FNE le salarié peut contacter l'OPCO pour connaître les modalités de prise en charge. Pour plus d'informations :

[https://travail-](https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco)

[emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco](https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco)

S'il est une Personne en Situations de Handicap : en s'adressant à CAPEMPLOI

En cas de questionnements sur le financement :

- Faire appel à un conseiller en évolution professionnelle (CEP).
- <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-obtenir-un-financement-complementaire>
- <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/conseil>

Dans le cadre du Bilan de Compétences Intuitif, NATHALIE RELIER EI est à votre disposition pour évoquer les différents financements.

Une phase d'investigation au travers de l'intuition et des émotions créée par NR

Être accompagné par
NATHALIE RELIER

Ma méthode

Je propose, dans le respect du cadre légal et réglementaire du Bilan de Compétences, de vous accompagner lors de la phase d'investigation au travers de l'intuition et des émotions.

Selon moi, le raisonnement est empreint de souffrances émotionnelles (schémas d'éducation, transgénérationnel etc...) qui influencent de manière erronée, dès notre jeune âge, nos choix personnels et professionnels.

En utilisant l'intuition, " forme de connaissance immédiate sans recours au raisonnement ", l'individu se donne la possibilité, au travers d'exercices intuitifs, de rencontrer ses qualités (aptitudes), ses intérêts personnels et professionnels et ainsi de répondre à son objectif professionnel, tout en prenant en considération le marché et son bassin d'emplois.

Une intervenante à l'écoute de votre besoin

Je suis votre unique intervenante tout au long du Bilan.

- Un profil multifacettes, Freelance Achat public, Logistique et Administrative, Praticienne en Naturopathie, Réflexologie plantaire et Reiki traditionnel, Formatrice pour adultes ;
- Un parcours professionnel de 25 années, riche en métiers, en rencontres et en accompagnement des besoins des services puis des personnes ;
- Une expérience personnelle des formations (scolaire, VAE, plan de développement des compétences ...), des financements (Employeurs, CPF, AGEFICE, individuel) et des statuts (contractuelle de droit public et privé, indépendante) ;
- Une intuition conscientisée en 2013, enrichie en Suisse en 2020, pratiquée depuis 2019, mise à profit du bénéficiaire afin de le rendre autonome dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés.
- Une formation de formateur pour adultes en 2020 qui m'a permis de structurer ma créativité et donner naissance notamment à ce Bilan.



Le BÉNÉFICIAIRE AU COEUR DU BILAN

Le bilan de Compétences est une opportunité pour les personnes actives de pouvoir bénéficier d'un accompagnement sur l'analyse de leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Il est également un investissement personnel, temporel et financier de manière directe ou indirecte. Il vient ainsi s'imbriquer dans un quotidien déjà souvent énergivore.

Afin de favoriser votre engagement et de prévenir de toute rupture dans cette étape importante de votre vie, j'ai pris en considération cet aspect au travers de principes auxquels je tiens, d'une anticipation lors de l'ingénierie du Bilan et par la mise en place d'une gestion des rdvs.

01 Le respect et la communication

Je favorise le respect et la communication.

Que ce soit en amont ou durant le déroulement du Bilan, vous pouvez poser les questions qui vous semblent nécessaires et exposer vos difficultés ou craintes quant à son déroulement.

Je ne minimise aucune demande ; je m'attache de manière bienveillante à essayer d'y répondre.

L'autonomie

Je prône l'autonomie, qui n'est pas à confondre avec un sentiment d'être délaissé dans un accompagnement. La possibilité de poser des questions et de s'y voir apporter une réponse peut se traduire dans la mise en oeuvre d'une action que le bénéficiaire peut devoir effectuer seul. Ainsi, tout en étant présente pour vous favoriser l'issue et notamment au travers d'une trame d'enquête métier mise à disposition sur mon site pour aiguiller les interviews, c'est vous qui êtes maître de votre vie ; une image de soi positive.

02 La rapidité et l'intensité

Le temps est précieux et la qualité est l'apanage de tous. J'ai souhaité lier les deux dans ce bilan :

- Semblant au premier abord bien rapide, 9H00 en formule de base (hors 20 mn d'entretien préalable), il est en effet rapide, mais la rapidité ne présage pas de la qualité du Bilan. Ce délai est à considérer ici comme une impulsion, un dynamisme dans lesquels je souhaite vous amener et vous maintenir.
- Prenant en compte le degré des besoins spécifiques du bénéficiaire et/ou le type de projets en proposant deux autres formules de 12H et 15H. Ces formules incluent notamment des points intermédiaires téléphoniques de 20 mn entre les modules de la phase d'investigation. La formule 15H correspond à la formule 12H + 3H réparties avec le bénéficiaire à la phase préliminaire.
- Libérant du temps pour vos recherches et démarches personnelles en dehors des heures avec moi, qui sont nécessaires pour optimiser l'atteinte de l'objectif.
- Proposant 1H d'entretiens de suivi répartie de moitié : 30 mn, trois semaines suivant la remise de la synthèse le temps nécessaire pour se refaire confirmer des points qui auraient pu créer entretemps une crainte ou un questionnement, puis 30mn gratuites à 6 mois pour faire le Bilan.

Le format

- Offrant un format de dispense MIXTE : en distanciel et en présentiel, pour prendre en considération le quotidien particulièrement rythmé en Ile-de-France (avec le temps passé dans les transports et dans les embouteillages), les dépenses en termes de déplacement et également le sujet de l'écologie, sujet national, sinon mondial auquel le bénéficiaire peut être sensible.

Les outils

- Misant sur mon investissement auprès de vous au travers de l'intensité des échanges et également au travers de la pluralité d'exercices intuitifs et par ce biais, misant sur votre investissement pour être entendu dans votre individualité.

03 La gestion des RDVS

- Le rendez-vous de l'entretien préalable se fait de manière autonome par le bénéficiaire depuis mon site (Onglet Bilan de Compétences Intuitif). Le calendrier propose des créneaux sous 48H ouverts étendus en soirée et au samedi pour renforcer la cohésion avec votre quotidien. Après votre confirmation, une notification par E-mail et SMS, vous est systématiquement envoyée ainsi qu'un rappel à minima, à J-1 du rdv programmé. Dans le cas d'une notification non réceptionnée ou d'une indisponibilité, vous prenez contact avec moi par mail à nathalierelier@yahoo.com.
- Les autres rendez-vous du Bilan sont décidés d'un commun accord avec vous, puis je me charge de les programmer directement sur mon calendrier. Vous recevez une notification, incluant un système de rappel avec, à minima, un rappel la veille du rdv programmé. Dans le cas d'une notification non réceptionnée, vous prenez contact avec moi par mail pour me le signaler.

Le CONTEXTE

PUBLIC

Toute personne active (les salariés du secteur privé et du secteur public, les demandeurs d'emploi, etc...)

*Modalités et délai
d'accès :
Entretien préalable
gratuit et sans
engagement
4 à 10 jours ouvrés*

OBJECTIFS

PRÉREQUIS

Aucun

Accompagner le bénéficiaire dont l'état émotionnel se traduit notamment par :

- Une certaine lassitude professionnelle ;
- Un manque de visibilité professionnelle ;
- Une envie de faire un point sur sa carrière et/ou de développer un projet professionnel ;
- Un sentiment de rejet face à son poste ou sa structure dans lesquels il ne se reconnaît plus.

DURÉE

De 9 H à 15H selon les formules (hors entretien préalable de 20 MN et heure de suivi)

A analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations aux fins de :

- Valoriser un projet professionnel déjà en tête ;
- Définir une nouvelle trajectoire professionnelle et le cas échéant, une formation ;
- Faire un atout de cette analyse et la mettre à profit pour trouver un emploi, une formation ou évoluer sur l'emploi actuel

FORMAT

Personnalisé

Mixte (Présentiel ou distanciel) - cf. Programme page 9

Du lundi au samedi voire les jours fériés, plages horaires étendues en soirée.

Trois formules

(hors entretien préalable de 20 mn, personnalisé, gratuit et sans engagement)

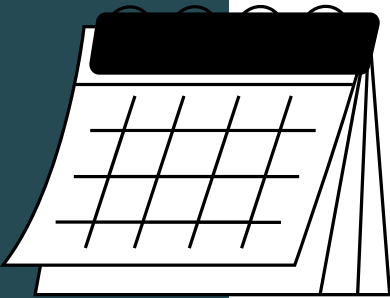
FOMULE 9H

FORMULE 12H

FORMULE 15H (Formule 12H + 3H supplémentaires)

*Les formules comprennent 1h d'entretien de suivi gratuit, réparti de moitié, 30 mn à 3 semaines de la remise de la synthèse puis 30 mn à 6 mois. Les formules 12H et 15H se distinguent de la formule 9H par la prise en compte de besoins spécifiques évoqués par le bénéficiaire et du degré de ces besoins entre les formules 12H et 15H. Le programme détaille la répartition des heures des formules 9H et 12H. La formule 15H est égale à la formule 12H + 3H supplémentaires dont la répartition sera établie conjointement avec le bénéficiaire lors de la phase préliminaire.

Le PROGRAMME DÉTAILLÉ



1

Entretien préalable téléphonique de 20 mn, personnalisé, gratuit et sans engagement

C'est vous qui êtes à l'initiative du premier rdv et ce, depuis mon site [www.nathalierelier.com/onglet "Bilan de Compétences Intuitif"](http://www.nathalierelier.com/onglet%20Bilan%20de%20Compétences%20Intuitif) pour :

- Faire connaissance avec NATHALIE RELIER EI et ma méthode intuitive ;
- Vous informer du Bilan (cadre légal, etc...);
- Exposer votre besoin, vos besoins spécifiques et poser vos questions.

A l'issue du RDV, nous convenons d'une date à laquelle vous me donnerez par tout moyen, votre décision de contractualiser ou pas. Dans le cas d'un accord, le RDV de la phase préliminaire est fixé d'un commun accord dans les 7 jours ouvrés suivants, sous couvert de disponibilités. Vous recevez alors un questionnaire à me retourner dûment complété dans les meilleurs délais et au plus tard 48H ouvrées avant la date du notre rdv dont l'objet est la phase préliminaire.

!

2

Phase préliminaire de 45mn en distanciel (visioconférence)

Cette phase consiste en :

- L'analyse de votre besoin et de votre demande, à l'appui du questionnaire que vous aurez dûment complété, 48 H ouvrées minimum avant le rdv.
- La détermination conjointe du format et des modalités de déroulement.
- La co-définition des objectifs opérationnels évaluables.
- La conclusion par la signature de la convention ou du contrat mentionnant notamment le montant de la prestation, le programme et la réglementation.

Dans le cas du CPF : la validation s'effectue selon la procédure de la plateforme www.moncompteformation.gouv.fr.

La phase d'investigation débute à l'issue du délai légal de rétraction pouvant aller de 10 jours à 14 jours (Cf. CGV "Bilan de Compétences intuitif").

Je vous fait parvenir :

- Une convocation ;
- La notification de l'ensemble des RDVs.



Le PROGRAMME DÉTAILLÉ

....Suite



3

Phase d'investigation

7H15 (Formule 9H) ou 10H15 (formule 12H)
ou 13H15 (formule 15H)

Présentiel sauf pour les points
intermédiaires effectués en distanciel

Introduction

J'ai conçu la phase d'investigation au travers de 3 modules visant à répondre, de manière confondue, à l'ensemble des objectifs opérationnels et évaluables.

Ces objectifs opérationnels sont prédéfinis et se présentent sous la forme d'une grille complétée conjointement avec vous lors de la phase préliminaire.

Toutefois, cette grille admet une flexibilité par un ajout ou une reformulation dans le cas où vous évoqueriez un aspect qui n'est pas reflété clairement à la lecture de la grille.

Les exercices intuitifs permettent l'analyse des compétences personnelles, professionnelles, des motivations, des aptitudes, des freins, de mettre en lumière la connaissance de soi etc...

L'analyse vise une finalité objective.

Ce qui est déjà acquis en conscience, compréhensions, connaissances et qui aura été évalué à la phase préliminaire comme tel par le bénéficiaire et donc non nécessaire à un accompagnement se fera tout de même implicitement, car la nature des exercices intuitifs touchent plusieurs sphères à la fois.

C'est un des plus de cette méthode intuitive !

Ce qui n'est pas acquis sera mis, quant à lui, en évidence.

Dans le cas d'un besoin spécifique et/ou d'une complexité du projet évoqué(s) en phase préliminaire, il vous sera proposé la formule 12H00 qui se traduit par des modules plus longs et l'intégration de points intermédiaires de 20 mn en distanciel. Si le degré du besoin spécifique ou de la complexité du projet le nécessite, le bénéficiaire sera orienté vers la formule 15 h (Formule 12H + 3H supplémentaires à répartir ensemble).

Le PROCESSUS

....Suite



3

Phase d'investigation

MODULE 1 - Présentiel

Le Module 1 introduit les modules 2 et 3 de la phase d'investigation. Il consiste à :

- Renforcer la confiance mutuelle par une présentation en face en face (intervenante, lieux, déroulement du Bilan psycho-émotionnel etc..)
 - Un inventaire mental (par le raisonnement) et évaluable (par les exercices intuitifs au fil du Bilan), de vos compétences personnelles, professionnelles, qualités, traits de personnalités, défauts, incompétences, motivations.
 - L'émergence d'un éventuel décalage entre ce que l'on a pu identifier mentalement (par raisonnement) et de ce qui est réellement.
 - Une impulsion à l'intérêt de faire ce Bilan, favorisant votre engagement et prévenant de toute rupture.
 - Une mise à disposition d'une trame d'enquêtes métiers et un échange sur les ressources pédagogiques pour orienter le travail personnel.
 - Une durée supplémentaire, de temps pour intégrer l'approche et les démarches personnelles, d'échanges, de réponses aux interrogations, aux craintes et à la complexité d'un projet pour les bénéficiaires de la formule 12H.
-
- Les outils et attitudes utilisés lors du Module 1 sont : les questionnaires, l'échange, le bilan psycho-émotionnel et sa réflexologie plantaire intuitive comme support, l'écoute, la bienveillance, le non-jugement, la prise en compte de vos craintes, l'intuition, les émotions, la trame "Enquête métiers" et les ressources pédagogiques à disposition.

POINT INTERMÉDIAIRE (FORMULE 12H ET 15H)

Le point intermédiaires à moitié du parcours entre le module 1 et 2 s'effectue par téléphone ou en visio au choix.

Ce point téléphonique de 20 mn favorise l'engagement du bénéficiaire et prévient de toute rupture (débriefting, échanges, feedbacks).



Le PROGRAMME DÉTAILLÉ

...Suite



3

Phase d'investigation

MODULE 2 - Présentiel

- Le Module 2 consiste à :
 - Evaluer (par les exercices intuitifs au fil du Bilan) la progression de la réalité de vos compétences personnelles, professionnelles, qualités, traits de personnalités, défauts, incompétences, motivations, aptitudes.
 - Identifier et lever les freins relevant de fausses croyances influençant négativement l'atteinte de votre objectif.
 - Définir le contexte professionnel idéal (cadre du lieu de travail, conditions d'exercices du travail, relation à l'autre) pour vérifier la pertinence avec le projet visé et élaborer une autre alternative le cas échéant - pour acquérir une visibilité pour construire son projet - pour poursuivre, affiner ou ajuster les démarches personnelles.
 - Investiguer sur la connaissance de soi et contribuer à une image de soi positive pour cibler vos motivations et vos atouts en lien avec votre objectif professionnel.
 - Débriefing sur les recherches personnelles et introduire la suite.
 - Une durée supplémentaire, de temps pour intégrer l'approche et les démarches personnelles, d'échanges, de réponses aux interrogations, aux craintes et à la complexité du projet pour les bénéficiaires de la formule 12H.
- Les outils et attitudes utilisés lors du Module 2 sont : les questionnaires, l'échange, les feedbacks, l'usage des 5 sens, les réponses sans raisonnement, un jeu de carte spécifique, l'écoute, la bienveillance, le non-jugement, la prise en compte de vos craintes, l'intuition, les émotions, l'enquête métier réalisée et le retour de vos recherches personnelles.

POINT INTERMÉDIAIRE (Formule 12H ET 15H)

Le point intermédiaires à moitié du parcours entre le module 2 et 3 s'effectue par téléphone ou en visio au choix.

Ce point téléphonique de 20 mn favorise l'engagement du bénéficiaire et prévient de toute rupture (débriefting, échanges, feedbacks).



Le PROGRAMME DÉTAILLÉ

...Suite



3

Phase d'investigation

MODULE 3 - Présentiel

- Le Module 3 consiste à :
 - Evaluer la progression de la réalité de vos compétences personnelles, professionnelles, qualités, traits de personnalités, défauts, incompétences, motivations, aptitudes.
 - Poursuivre l'analyse par des exercices intuitifs complémentaires.
 - Effectuer une investigation plus poussée de vos qualités, aptitudes.
 - Faire émerger les métiers et domaines d'activités pour définir ou confirmer un projet.
 - Débriefing sur vos recherches personnelles.
 - Une durée supplémentaire, de temps pour intégrer l'approche et les démarches personnelles, d'échanges, de réponses aux interrogations, aux craintes et à la complexité du projet pour les bénéficiaires de la formule 12H.
- Les outils et attitudes utilisés lors du Module 3 sont : le dessin, les photos, l'échange, les feedbacks, les réponses sans raisonnement, jeux de cartes spécifiques, l'écoute, la bienveillance, le non-jugement, la prise en compte de vos craintes, l'intuition, les émotions, l'enquête métier réalisée et le retour de vos recherches personnelles.

POINT INTERMÉDIAIRE (FORMULE 12H ET 15H)

Le point intermédiaire à moitié du parcours entre le module 3 et le rendez-vous de la phase d'investigation s'effectue par téléphone ou en visio au choix.

Ce point téléphonique de 20 mn favorise l'engagement du bénéficiaire et prévient de toute rupture (débriefing, échanges, feedbacks).

PROGRAMME DÉTAILLÉ

...Suite et fin



4

Phase de conclusions d'1H en présentiel

APPROPRIATION DES RESULTATS - REMISE DE SYNTHESE

La méthode innovante basée sur des exercices intuitifs et l'intervalle entre les modules vous auront permis de vous approprier de manière quasi immédiate les résultats des 3 modules.

Cette heure est consacrée à un échange sur les résultats détaillés et la remise de la synthèse du Bilan.



5

Entretien de suivi de 1H00 gratuite répartie en deux rendez-vous en distanciel

Afin de garder la dynamique de ce Bilan de Compétences Intuitif, j' ai réparti l'entretien de suivi en deux temps :

- RDV de 30 mn, dans les 3 semaines suivant la remise de la synthèse, pour échanger sur votre état d'esprit et évoquer les points de blocages éventuels ou les questionnements ;
- RDV de 30 mn à 6 mois de la remise de la synthèse pour évaluer notamment le niveau d'avancée du projet.

Modalités d'évaluation, de suivi et d'appréciation

Modalités d'évaluation	Sur la base des objectifs opérationnels co-définis lors de la phase préliminaire et des questionnaires établis en début de la phase d'investigation
Modalités de suivi	Feuille émargement après chaque RDV Certificat de réalisation selon le besoin
Modalités d'appréciation	Questionnaire de satisfaction à l'issue de la phase de conclusions et à 6 mois

Les MOYENS PÉDAGOGIQUES

L'INTUITION

L'intuition

Une faculté naturelle, dénuée de raisonnement, une vérité propre à chacun d'entre nous à laquelle je fais appel, dans le cadre de la phase d'investigation.

Je m'en sers au travers du Bilan Psycho-émotionnel que j'ai créé et des exercices sollicitant l'usage des 5 sens (Oùie, Odorat, Vue, Toucher, Goût), des réponses sans réflexion, le dessin, de jeux de cartes spécifiques, de photos ; l'intuition un outil adapté à l'atteinte des objectifs professionnels.

Les émotions

Il y a l'intelligence intellectuelle, il y a aussi l'intelligence émotionnelle. C'est la deuxième que j'ai souhaité favoriser dans la méthode d'investigation pour amener le bénéficiaire à la prise en considération de ses émotions lors des exercices intuitif, pour une meilleure objectivité dans le but d'atteindre son objectif.



Les questionnaires et l'enquête métiers



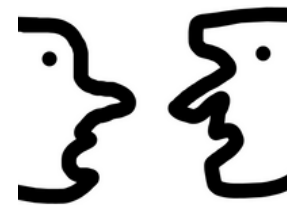
Les questionnaires :

- Une aide à la facilitation de l'expression de votre besoin et de votre demande en amont et en appui de la phase préliminaire ;
- Une base à mon analyse, lors de la phase préliminaire, pour la détermination du format le plus adapté au besoin selon les objectifs fixés et l'état dans lequel vous vous situez au moment de l'expression.
- Une base pour codéfinir les objectifs opérationnels et évaluables en début et fin de Bilan mais aussi pour analyser au fil du Bilan notamment vos motivations, vos traits de personnalité...

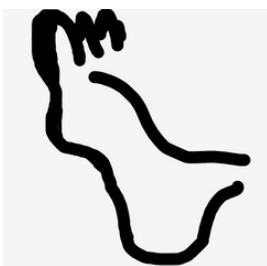
L'Enquête métiers : une trame que j'ai conçue afin de vous aiguiller dans votre enquête et prenant en compte immédiatement votre ressenti et votre positionnement.

Les échanges.....

L'écoute, les débriefings, le feedback qui vont être de la même intensité pour chacun des bénéficiaires et dont le contenu sera personnalisé.



Le bilan psycho-émotionnel et sa réflexologie plantaire



intuitive

cet outil est une base à la compréhension du fonctionnement émotionnel selon mon approche, et donc à l'utilisation de l'intelligence émotionnelle pour conscientiser les compétences, les qualités, identifier les freins pour les délaisser, favoriser l'autonomie du bénéficiaire dans l'atteinte de ses objectifs fixés en phase préliminaire. Il est une introduction aux autres modules de la phase d'investigation.

L'utilisation de la réflexologie plantaire permet d'aider à la prise en considération de l'importance du corps (élément essentiel dans l'intelligence émotionnelle). Elle est dispensée dans ce cadre uniquement au titre de support, il n'y a donc aucune contre-indication médicale. Le bénéficiaire est habillé et allongé sur un transat, en chaussettes et éventuellement pied nu durant les périodes estivales.

Les MOYENS TECHNIQUES & ACCESSIBILITE

Un espace convivial respectant la confidentialité des échanges

NATHALIE RELIER EI vous accueille dans son cabinet, un espace chaleureux propice au maintien de la confidentialité des échanges et du déroulement du Bilan, situé à Rosny-sous-Bois (93110), 5 rue du Pré Gentil.

Ce lieu offre en toute simplicité un cadre sécurisant et discret permettant de se sentir en confiance, et à l'aise.

Dans le cadre du déroulement du Bilan, cet espace convivial fait l'objet d'un réaménagement simple et approprié : une table et une chaise ainsi qu'un transat pour le bilan psycho-émotionnel afin de recevoir la réflexologie plantaire intuitive, utilisée dans ce cadre qu'au titre de support.

La méthode employée par NATHALIE RELIER EI ne nécessite pas en présentiel l'utilisation d'un matériel informatique par le bénéficiaire.

Les exercices font appel aux 5 sens (Oùie, odorat, goût, toucher, vue) au travers de matériel (objets, photos etc...) ainsi qu'à des questions sans raisonnement ou bien encore par l'expression au travers du dessin.

En distanciel, vous devez posséder ou avoir accès à minima à :

- Un téléphone pour les entretiens ;
- Un pc et une imprimante pour accéder aux documents contractuels et au questionnaire transmis par mail, les imprimer pour les remplir, puis les scanner et enfin les retourner dûment complétés par mail à nathalierelier@yahoo.com.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP

NATHALIE RELIER EI informe, sur la page d'accueil de son site, les Personnes en Situation de Handicap que la configuration de ses locaux, pavillon de 1920, relevant de l'Article R111-1-1 du Code de la construction ainsi que certaines de ses prestations et sa méthode utilisée basée sur les émotions et les intuitions, présentent des contraintes d'accessibilité.

Concernant l'accessibilité aux locaux :

Un widget "ACCESSIBILITE" est disponible via son site www.nathalierelier.com. Il permet de visualiser des informations sur la plateforme collaborative de l'accessibilité "ACCES LIBRE".

Concernant l'accessibilité au Bilan de Compétences Intuitif :

Dans le cadre de ses activités de Centre de Bilan de Compétences, les Personnes en Situation de Handicap sont invitées, lors de l'entretien préalable personnalisé, gratuit et sans engagement, à exprimer leurs besoins spécifiques, pour étudier la faisabilité de leur accueil et en cas d'accueil les modalités de compensation.

Dans le cas où l'accueil ne peut être réalisé, elle redirige les Personnes en Situation de Handicap, vers CAPEMPLOI via le site de l'AGEFIPH afin d'être appuyé dans leur projet professionnel. Ce lien accessible depuis la page d'accueil de son site donne accès à un annuaire qui propose une recherche par département, besoin et organisme (CAPEMPLOI, MDPH, AGEFIPH, Ressources Handicap Formation). Il convient de sélectionner CAPEMPLOI dans le cas présent.

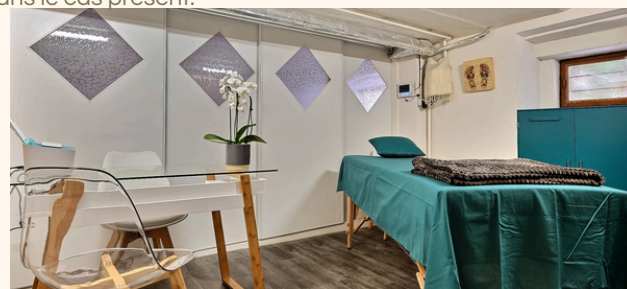
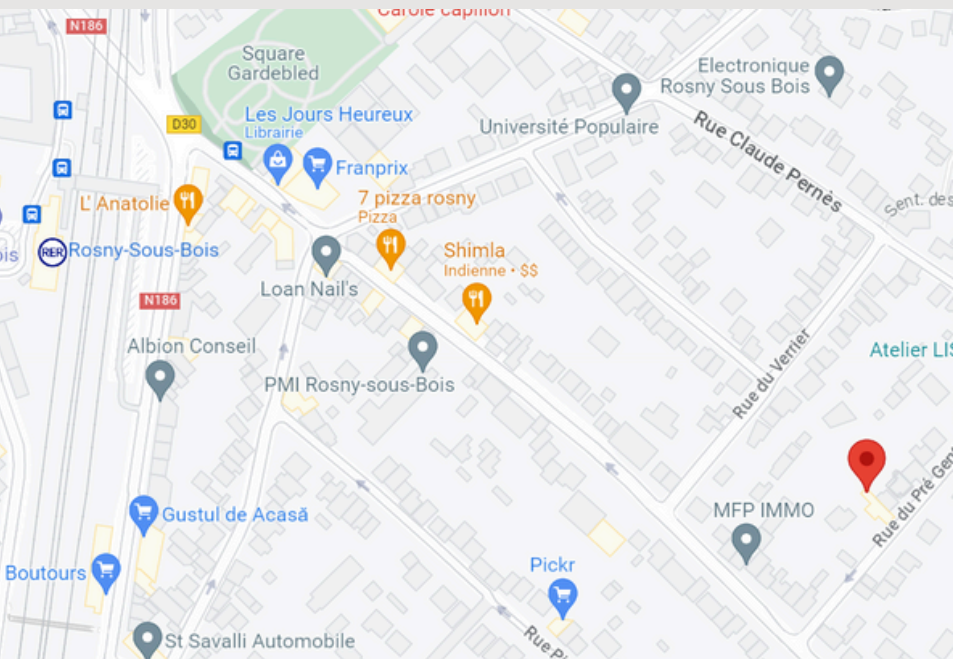


Photo du cabinet de NATHALIE RELIER EI : l'espace est réaménagé lors du Bilan de Compétences Intuitif, pour accueillir le bénéficiaire dans des conditions optimales..

Les MODALITÉS D'ACCÈS

Privilégier les transports en commun
RER E - Rosny-Sous-Bois centre



VENIR DEPUIS PARIS

Je vous invite à privilégier les transports en commun, nombreux en Ile-de-France ; le cabinet est situé à 5/10 mn à pied de la gare de Rosny-sous-Bois centre. L'accès depuis Paris est rapide :

- RER E, depuis Haussmann/Magenta, direction Villiers-sur-Marne, arrêt "Rosny-sous-Bois centre"
- RER A, en direction de Chessy Marne la Vallée, arrêt Val de Fontenay, puis emprunter le RER E en Direction de Paris, arrêt "Rosny-sous-Bois centre".

L'accès en voiture depuis Paris peut se faire depuis le périphérique :

- Porte de Bagnole - Direction Bobigny - sortie Rosny-sous-Bois centre.
- Porte de Bercy/Nancy/Metz A4 - Direction Marne La Vallée, sortie A86 direction Bobigny,/Lille - sortie Rosny-sous-Bois centre.

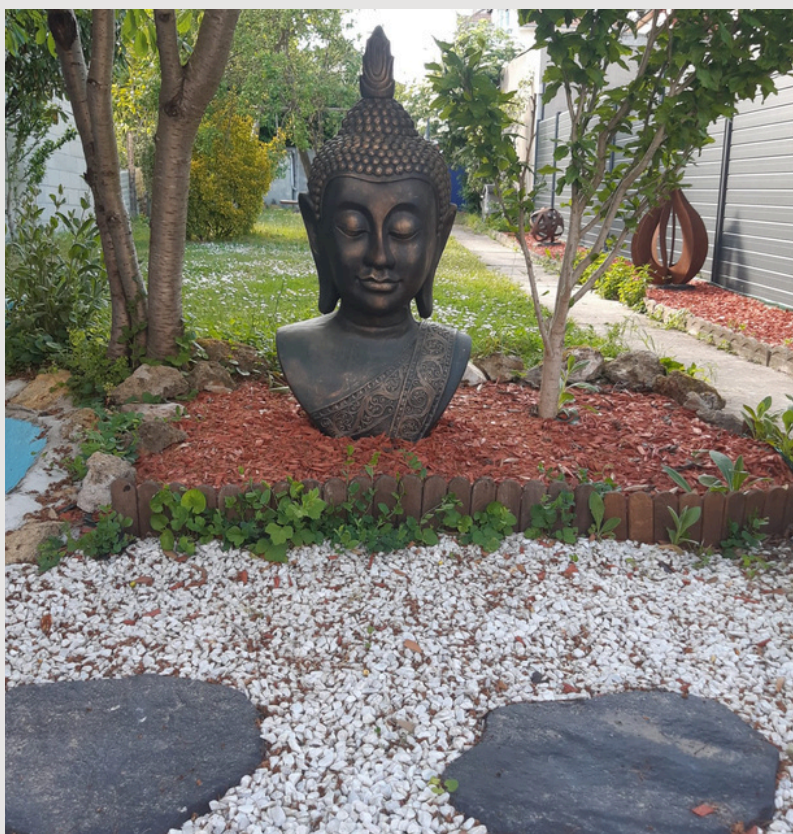
Situé dans un quartier pavillonnaire, il est possible de trouver une place non payante dans la rue du Pré Gentil ou dans les rues avoisinantes.

SE RESTAURER, RÉSERVER UN HOTEL

A 10 mn à pied du centre ville de Rosny-Sous-Bois, et à 5 mn en RER E du centre commercial Westfield, le bénéficiaire accède aux restaurants et commerces pour se restaurer.

La situation géographique d'Ile-de-France offre un grand choix d'hébergements, laissé à la discrétion du bénéficiaire et desservis par les transports en commun.

Pour information, quelques hôtels sur Rosny-Sous-Bois : Première classe Paris Est - B&B Hôtel - Hôtel du Golf



Les RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

PRÉAMBULE

Une aide à vos recherches personnelles

La qualité de vie au travail passe selon moi par occuper un poste en phase avec le bénéficiaire au travers de ce qui lui correspond.

Au delà, des compétences et des qualités ainsi que des intérêts personnels et professionnels, il est judicieux et indispensable d'avoir une visibilité claire du marché de l'emploi et notamment en lien avec son bassin d'emploi pour accéder concrètement à ce poste qui est à aborder dans son intérêt global.

Se priver de prendre connaissance en 2023, des débouchés, ces métiers anciens ou nouveaux, des moyens de perfectionnement pour certains gratuits ou des offres d'emplois et études au travers de ressources pédagogiques riches et variées, virtuelles ou physiques, c'est passer à côté d'une richesse d'informations bénéfiques à l'aide à la concrétisation de son objectif professionnel.

Cette démarche n'enlève en rien la possibilité de faire appel à la carte ultime, celle de l'innovation et de la créativité exploitables par chacun d'entre nous pour faire évoluer nos pratiques. Bien au contraire, elle permet de conforter le bénéficiaire dans son approche innovante, un besoin non encore exprimé et de le soutenir en se servant de l'information à sa disposition pour sa mise en pratique.

Je vous invite à parfaire votre connaissance au travers des liens ci-dessous en complément de vos recherches personnelles (visites de salons professionnels, appel à vos collègues et anciens collègues, etc...) et à vous en servir tout au long du bilan ; de la mise en application de votre plan d'actions et au-delà, pour une mise à niveau tout au long de votre parcours de vie professionnelle.

DE L'INFORMATION SUR LES MÉTIERS

ONISEP

Ce site est destiné aux collégiens, lycéens et étudiants. Dans le cadre d'un changement de métier, je vous invite à le consulter ; une chance de repartir dans une réflexion, avec des bagages, un recul, avec la conscientisation d'une meilleure connaissance de soi (qualités, compétences, intérêts) et la prise en compte au travers de l'information, d'un métier avec des débouchés qui nous correspond :

- Les 20 métiers qui recrutent (étude de 2021) : <https://www.onisep.fr/metier/quels-metiers-demain/quels-metiers-demain/20-metiers-qui-embauchent>
- La librairie des métiers : <https://www.onisep.fr/metier#librairie-les-publications-de-lonisep-pour-decouvrir-les-metiers>
- La présentation de plusieurs métiers animés pour vous plonger dans le concret de l'activité du métier concerné : <https://www.onisep.fr/les-metiers-animes>

Fiches métiers

FRANCE TRAVAIL : <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/>
APEC : <https://www.apec.fr/tous-nos-metiers.html>
CIDJ : <https://www.cidj.com/metiers/metiers-par-secteur>



La Cité des métiers

Un lieu de rencontres avec les ressources pédagogiques à visée professionnelle. Prenez le temps d'une journée pour vous y rendre et à minima connectez vous en ligne sur leur site <https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/cite-des-metiers>.

Vous y trouverez de riches informations, avec des liens sur des formations gratuites, des propositions d'ateliers etc...

Les RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

...Suite

DES FORMATIONS ET DES ATELIERS GRATUITS POUR PRENDRE LA TEMPÉRATURE, SE PERFECTIONNER, SE DÉCIDER, ÉVOLUER

Les MOOCS

Je vous conseille les MOOCS, ces formations en ligne souvent gratuites. Elles sont selon moi à la fois un moyen d'appréhender votre futur métier et de renforcer vos compétences sur un métier existant, en vue d'une évolution interne/externe ou bien encore d'une reconversion.

Ci-après deux liens pour vous informer et vous aiguiller vers les MOOCS :

<https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/pratique/formation/les-moocs-en-pratique.html>

<https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/bibliotheque/se-former-reviser/moocs-en-sciences>



Les ateliers

Des ateliers collectifs gratuits sur inscription, des manifestations dédiées à l'emploi. Surfer sur ce lien pour regarder ce qui pourrait venir appuyer votre projet.

<https://www.cite-sciences.fr/fr/au-programme/lieux-ressources/cite-des-metiers/ateliers-collectifs>

DES RÉSEAUX SOCIO-PROFESSIONNELS

Ils permettent de développer son réseau professionnel, d'échanger sur les entreprises, accroître sa visibilité. Je vous le conseille également pour vos enquêtes métiers, en sollicitant directement les profils professionnels qui pourraient vous délivrer leur expérience et répondre à vos interrogations quant aux métiers potentiels visés. En outre, vous pourrez y trouver des offres d'emplois.

LINKEDIN - fr.linkedin.com

VIADÉO JDN - <https://viadeo.journaldunet.com/>

DES ÉTUDES DE RÉMUNÉRATIONS SUR PLUSIEURS MÉTIERS

APEC

Etude 2023 sur 111 salaires de cadres

<https://corporate.apec.fr/home/nos-etudes/toutes-nos-etudes/les-salaires-des-cadres-dans-111-familles-de-metiers---edition-2023.html>

HAYS

Etude de rémunérations 2024, tendances de recrutement, analyse sectorielle - suivre le lien - compléter le formulaire pour télécharger l'étude

<https://www.hays.fr/etude-de-remunerations/>



MICHAEL PAGE

Etude de salaires 2024 sur plus de 850 métiers - suivre le lien - compléter le formulaire pour télécharger l'étude

<https://www.michaelpage.fr/actualit%C3%A9s/%C3%A9tudes-barom%C3%A8tres/les-%C3%A9tudes-de-r%C3%A9mun%C3%A9rations-de-michael-page>

DES SITES D'OFFRES D'EMPLOI

Des sites spécialisés avec des offres d'emploi destinés aux cadres et d'autres, étendues à d'autres catégories. Une opportunité de répondre rapidement en ligne à une offre qui pourrait correspondre au bénéficiaire après avoir effectué le Bilan et également, au préalable, pour lui permettre d'évaluer la réalité du terrain que j'invite à prendre en compte lors des enquêtes métiers. Les offres d'emplois sont consultables sans inscription sauf pour LinkedIn (il est possible de créer une fiche et consulter des offres sans avoir à prendre les forfaits que LinkedIn propose). En vous inscrivant sur ces sites, le bénéficiaire peut déposer son CV, décrire son profil et créer des alertes pour être réactif face aux offres proposées quotidiennement.

APEC - <https://www.apec.fr/>

CADRE EMPLOI - <https://www.cadremploi.fr/>

INDEED - <https://fr.indeed.com/>

LINKEDIN - <https://www.linkedin.com/>

FRANCE TRAVAIL (Ex POLE EMPLOI) - <https://candidat.francetravail.fr/offres/emploi>



DEVENIR INDÉPENDANT

Vous avez envie de sauter le pas et de devenir indépendant, plusieurs sites sont à votre disposition pour vous informer des démarches. Selon l'activité, il faudra se mettre en relation avec l'URSSAF ou la CCI dont vous dépendez géographiquement.

Une loi en faveur des indépendants a été votée en 2022, vous pouvez la consulter sur le premier lien ci-dessous.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE - <https://www.economie.gouv.fr/adoption-de-la-loi-en-faveur-des-independants>

URSSAF - <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>

CCI - <https://www.cci-paris-idf.fr/fr#1>



Les TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT



TARIFS 2025 : Exonérés de TVA - Art. 261-4-4a du CGI - CGV "Bilan de Compétences Intuitif"

Les tarifs incluent les frais administratifs. Ils ne comprennent pas le temps de travail de recherches personnelles, les frais annexes (Frais de déplacement, d'hébergement, de restauration etc...) qui sont à la charge du bénéficiaire. Une participation forfaitaire peut être demandée sur le CPF.

Formules	Financement Tiers Financeur*	Financement Individuel (A ses frais)
Formule 9H (+ 1H de suivi gratuite)	999 € HT	-20% du tarif finançable*
Formule 12H (+ 1H de suivi gratuite)	1300 € HT	-20% du tarif finançable*
Formule 15H (+ 1H de suivi gratuite)	1600 € HT	-20% du tarif finançable*

MODALITÉS DE PAIEMENT

VOIR CGV "BILAN DE COMPÉTENCES INTUITIF" SUR [NATHALIERELIER.COM](https://www.nathalierelie.com)

CPF : selon les Conditions Générales de Vente du CPF disponibles sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

Tiers financeurs (Pôle emploi, Employeurs, OPCO, Indépendants ...) : selon les termes de la convention de formation professionnelle avec à minima le versement d'un acompte de 30 % du prix convenu à l'expiration du délai de rétractation si applicable.

Financement individuel et à ses frais : 30 % du prix convenu à l'expiration du délai de rétractation. Le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation selon les termes du contrat de formation professionnelle.

La CHARTRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU BILAN

NATHALIE RELIER EI est un organisme de formation, soucieux des règles et des valeurs qui régissent les relations entre les personnes.

A ce titre, NATHALIE RELIER EI s'engage, dans le cadre de l'accompagnement des personnes en matière de Bilan de Compétences Intuitif à :

ARTICLE 1 : Exercer avec intégrité et probité.

ARTICLE 2 : Respecter le cadre légal du Bilan de Compétences en :

- S'assurant du consentement du bénéficiaire ;
- Intégrant les 3 phases obligatoires : Préliminaire, Investigations et Conclusions ;
- Dispensant le Bilan dans un lieu propice au maintien de la confidentialité des échanges ;
- Diffusant les résultats détaillés et la synthèse du Bilan au bénéficiaire uniquement ;
- Garantissant le secret professionnel ;
- Faisant preuve de neutralité et de non-ingérence (juste distance et non jugement) ;
- Maintenant ou en développant les capacités d'autonomie et de projection du bénéficiaire ;
- En procédant à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences dès le terme de l'action sauf pour le document de synthèse et les documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation qui sont conservés trois ans.

ARTICLE 3 : Respecter le cadre réglementaire QUALIOP

ARTICLE 4 : Faire preuve de transparence sur l'offre en amont de la contractualisation en :

- Mettant à la disposition du bénéficiaire un programme détaillé du Bilan de Compétences Intuitif ;
- Affichant la méthode innovante, basée sur l'intuition, utilisée dans la phase d'investigation et en restant à la disposition du bénéficiaire pour des renseignements complémentaires ;
- Remettant un devis au bénéficiaire accompagné des Conditions Générales d'Exécution (CGV Bilan de Compétences Intuitif) ;
- Donnant accès au bénéficiaire notamment au programme détaillé du Bilan de Compétences Intuitif, au cadre légal et à une information relative aux différents dispositifs de financements du Bilan de Compétences, au travers de la présente plaquette mise à disposition sur son site : www.nathalierelier.com ;
- Répondant aux demandes d'informations des futurs bénéficiaires dans un délai de 48h ouvrées (hors fermeture pour congés).

ARTICLE 5 : Entretenir, pendant le déroulé du Bilan, des relations avec le bénéficiaire, de bienveillance, d'écoute, d'échanges et de disponibilité pour favoriser son investissement, son autonomie et l'atteinte de ses objectifs.

ARTICLE 6 : Orienter le bénéficiaire :

- Dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de NATHALIE RELIER EI ne correspondent pas au besoin et/ou à la demande.
- Dans le cadre d'une impossibilité d'accueillir les Personnes en Situation de Handicap.

Etablie le 26/04/2023 (MAJ le 09/02/2025) à Rosny-sous-Bois par NATHALIE RELIER EI



NATHALIE RELIER EI

Dirigée par Mme Nathalie RELIER

N° SIRET : 847 874 245 00016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet
enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

L'intuition, un allié pour sa qualité de vie au travail

Pour tout complément d'informations

Contactez Mme Nathalie RELIER

5 rue du Pré Gentil 93110 Rosny-Sous-Bois

07-66-29-29-61

www.nathalierelier.com

nathalierelier@yahoo.com

© NATHALIE RELIER EI